



LGV SEA, des mesures acoustiques dès septembre

lundi 17 juillet 2017, par [lpe](#)

Dans la continuité des études de simulation acoustique réalisées pendant la construction de la ligne à grande vitesse SEA, LISEA lance en septembre 2017 une nouvelle campagne de mesures acoustiques en situation réelle de trafic.

LISEA, le concessionnaire de la LGV SEA, porte depuis 6 ans une attention particulière aux nuisances sonores de la nouvelle infrastructure ferroviaire, mise en service le 2 juillet dernier.

Au-delà de ses engagements contractuels, une campagne de mesures acoustiques sera réalisée dès septembre prochain sur 100 points sélectionnés par un organisme indépendant, le CEREMA, sur les critères suivants : sites situés à moins de 100 mètres de la ligne, établissements sensibles pour lesquels sont définis des objectifs spécifiques, sites identifiés en phase de conception avec des niveaux sonores tout juste inférieurs aux seuils réglementaires.

Un courrier a été envoyé début juillet aux maires concernés pour les informer de cette initiative.

Les résultats de ces 100 sites de mesures acoustiques en situation réelle permettront de valider les études acoustiques réalisées en phase de conception et en concertation avec les parties prenantes. Si des écarts à la réglementation étaient constatés, des mesures complémentaires seront étudiées.

Pour rappel, la réglementation fixe un seuil maximal de bruit moyen sur la période diurne (6h - 22h) de 60 dB(A) en façade des habitations riveraines. Ce seuil est à 55 dB(A) en phase nocturne. Le constructeur COSEA a défini des protections acoustiques découlant de cette réglementation et appropriées à chaque lieu et en lien avec les élus et leurs administrés.

Des simulations ont été réalisées pour dimensionner les ouvrages de protection avec les hypothèses de trafic de l'horizon 2036, correspondant à un trafic supérieur de 50% à celui de la mise en service 2017.

A lire également sur la LGV SEA et les infrastructures de transport [l'édition d'été du magazine le Petit économiste](#).